

## Challenge du CARTON BLEU Crédit Agricole

Règlement adopté par l'Assemblée générale du 19 octobre 2019 à CREUTZWALD, modifié par l'Assemblée Générale du 19 novembre 2020 tenue par visio-conférence et par l'Assemblée Générale du 22 octobre 2022 à SARREGUEMINES.

### Article 1er

**Classements**

**Récompenses**

**Sanctions**

**Litiges et recours**

**Barème des malus**

**Article 2**

**Article 3**

**Article 4**

**Article 5**

**Annexe**

### Article 1er

**1.1.** Le Challenge du CARTON BLEU Crédit Agricole vise à récompenser les équipes des catégories de jeunes disputant les « Championnats MOSELLE Jeunes » et toutes les Coupes de MOSELLE Jeunes ayant été exemplaires au niveau de l'état d'esprit. Il veut également gratifier des clubs s'investissant dans des actions incitant à une pratique privilégiant la sportivité à longueur de saison.

**1.2.** Le Challenge du CARTON BLEU Crédit Agricole est géré par le service « Compétitions » du DMF placé sous la responsabilité de la Commission « Pratiques Jeunes »

**1.3.** Les comportements sont observés lors de toutes les rencontres de la saison des « Championnats MOSELLE Jeunes » ainsi que les Coupes de Moselle Jeunes.

**1.4.** Les lauréats du Challenge du CARTON BLEU Crédit Agricole sont :  
- L'équipe de chaque niveau qui obtient le plus petit nombre de points  
- Le club qui obtient la moyenne la plus basse calculée en retenant le total des points obtenus par l'ensemble de ses équipes (au moins deux)

### Classements

#### Article 2

##### Classement des équipes

**2.1.** Pour chaque sanction visant un joueur, un dirigeant ou l'éducateur, des points de pénalité sont additionnés pour l'équipe concernée selon un barème fixé par le Comité de Direction.

**2.2.** Afin d'établir l'équité sportive, le total de points de chaque équipe est déterminé par le quotient issu du rapport entre le nombre de points obtenus et le nombre de matchs effectivement joués (quotient arrondi à la deuxième décimale maximum)

**2.3.** Pour départager les équipes à égalité, les critères pris en compte sont dans l'ordre :  
- Le classement général  
- La meilleure attaque  
- La meilleure défense

**2.4.** L'équipe de chaque niveau totalisant le moins de points est déclarée vainqueur.

**2.5.** Lorsqu'une équipe est éliminée du classement de son niveau, son club l'est également du classement par club.

**2.6.** Une équipe forfait général ne peut être classée.

### **Classement des clubs**

**2.7.** Pour le classement par club, les pénalités de toutes ses équipes engagées en début de saison sont prises en compte même celles d'une équipe déclarée forfait général. Le total de points du club est déterminé par le quotient issu du rapport entre le nombre de points obtenus et le nombre de matchs effectivement joués par toutes ses équipes (quotient arrondi à la deuxième décimale maximum)

Pour départager les clubs à égalité de points au quotient sont pris en compte dans l'ordre :

- le nombre total de matchs disputés par toutes les équipes du club
- le nombre total de buts marqués par toutes les équipes du club.

**2.8.** Pour l'application des pénalités, la sanction retenue est celle décidée par la dernière instance.

**2.9.** Un classement intermédiaire est publié à l'issue de la phase d'automne sur le site du DMF.

**2.10.** Le classement final comportant les lauréats est publié sur le site du DMF en fin de saison.

### **Récompenses**

#### **Article 3**

**3.1.** Les récompenses du Challenge du CARTON BLEU Crédit Agricole offertes par la banque partenaire du challenge sont remises à l'issue de chaque saison lors d'une manifestation à laquelle sont invités les lauréats.

**3.2.** Les clubs qui ne sont pas représentés à la manifestation de remise ou qui n'ont pas présenté d'excuses à leur absence ne percevront ni leur prix ni leurs dotations.

### **Sanctions**

#### **Article 4**

**4.1.** Lorsqu'un joueur écope d'une sanction de suspension ferme égale ou supérieure à un an, l'équipe est automatiquement rétrogradée à la dernière place du Challenge du CARTON BLEU Crédit Agricole.

**4.2.** Lorsqu'un dirigeant ou un éducateur écope d'une sanction de suspension ferme égale ou supérieure à 6 mois, l'équipe est automatiquement rétrogradée à la dernière place du Challenge du CARTON BLEU Crédit Agricole.

**4.3.** Le forfait général d'une équipe, la fraude ou la tricherie entraînent l'exclusion de l'équipe concernée du Challenge du CARTON BLEU Crédit Agricole de la saison en cours.

## Litiges et recours

### Article 5

**5.1.** Les cas litigieux sont tranchés par la Commission « Pratiques Jeunes »

**5.2.** Les décisions de la Commission « Pratiques Jeunes » peuvent être frappées d'appel conformément aux articles 1.2.3 et 4 du chapitre 5 « Appels » des Règlements Sportifs des Compétitions du DMF.

### Annexe

#### 1. Barème des pénalités appliqué à un joueur :

. Carton blanc (exclusion temporaire)	1 point
. Carton jaune (avertissement)	1 point
. Carton rouge (exclusion)	2 points
. Carton noir (rapport de l'arbitre hors feuille de match)	2 points
. Un match de suspension à la suite de 3 avertissements	2 points
. Un match de suspension ferme	3 points
. Suspension à temps avec sursis	10 points par mois
. Suspension ferme à temps	12 points par mois
. Retrait de licence après match	3 points.

#### 2. Barème des pénalités appliqué à un dirigeant ou à un éducateur :

Le barème des points de pénalités appliqué à un dirigeant ou à un éducateur est double de celui appliqué à un joueur.

#### 3. Autres pénalités

. Abandon de terrain	10 points
. Match à huis clos	25 points
. Fraude sur identité	25 points

>>> <<<